

NUMÉRO DE LA DÉCISION : 2014 QCCTQ 1165
Finale

DATE DE LA DÉCISION : 20140508

NUMÉRO DE LA DEMANDE : 227710

PERSONNE DÉSIGNÉE : Assunta Suzy Mazza

Personne(s) visée(s) :

JASMINE SYSTEMES DE FRET INC.
Jasmine Freight Systems inc

NIR : R-601254-7

Demandeur

DÉCISION

- [1] La demande a pour objet l'autorisation de céder ou autrement aliéner un ou des véhicules lourds immatriculés au nom de JASMINE SYSTEMES DE FRET INC.
- [2] Le demandeur a donné l'identité de l'acquéreur de ces véhicules conformément au Règlement sur la procédure de la Commission des transports du Québec¹.
- [3] La cession ne vise pas à contrer l'application d'une mesure administrative imposée par la Commission ou à se soustraire à l'application de la Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds².

PAR CES MOTIFS,

la Commission des transports du Québec :

ACCUEILLE

la demande;

AUTORISE

la cession du ou des véhicules lourds identifiés ci-après

:

MARQUE :

GRDN

ANNÉE :

2003

NUMÉRO DE SÉRIE :

1GRAA06294B003411

À L'ACQUÉREUR SUIVANT :

KISHANTH LOGISTIQUE LTEE

MARQUE :

UTIL

ANNÉE :

1995

NUMÉRO DE SÉRIE :

1UYVS2531SU579611

À L'ACQUÉREUR SUIVANT :

KISHANTH LOGISTIQUE LTEE

MARQUE :

UTIL

ANNÉE :

2001

NUMÉRO DE SÉRIE :

1UYVS25311M531217

À L'ACQUÉREUR SUIVANT :

KISHANTH LOGISTIQUE LTEE

Assunta Suzy Mazza
Personne désignée

¹ L.R.Q. c. T-12, R. 13.01.

² L.R.Q. c. P-30.3.